



LE NICKEL - SLN

Direction Générale

Nouméa, le 16 juillet 2024

Affaire suivie par Monsieur Vincent KABAR

N/Réf : DE 2024-053

Objet : Demande de modification temporaire des conditions de basculement préventif en fuel très basse teneur en soufre (0,7% S) de la centrale électrique du site de Doniambo de la SLN telles que l'Arrêté n° 2021-199/GNC du 26 janvier 2021 modifié par l'arrêté n°2023-81.

Monsieur le Président du Gouvernement,

L'arrêté n°2021-199/GNC du 26 janvier 2021 imposant à la Société Le Nickel - SLN un suivi de la qualité de l'air ambiant sur son site de Doniambo, modifié par l'arrêté n° 2023-81/GNC du 25 janvier 2023, prévoit les conditions de basculement préventif en fuel très basse teneur en soufre (0,7% S) suivantes :

- Lorsque les deux conditions météorologiques suivantes sont réunies simultanément :
 - Vitesse du vent comprise entre 3m/s et 11 m/s ;
 - Direction du vent comprise entre 120° et 20°.
- Lorsque la moyenne horaire calculée sur un ¼ d'heures de la teneur en SO₂ atteint ou dépasse le seuil de 100 µg /m³ sur au moins l'une des six stations de surveillance de la qualité de l'air, en deçà du seuil d'information et de recommandation fixé à 300µg/m³ en moyenne horaire.

Ces mesures, initialement prévues pour la Centrale électrique dite « Centrale B » visent à réduire l'impact de l'activité des installations sur la qualité de l'air. Or, la meilleure efficacité de l'installation Centrale accostée temporaire (moindres émissions, basculement vers le Très Bas Soufre en 30 minutes contre 2 heures auparavant) conjuguée avec une réduction forte et durable de l'activité nous conduisent à solliciter que les critères de déclenchement du passage en Très Bas Soufre évoluent tout en permettant le même résultat en termes de réduction d'impact sur la qualité de l'air. Ainsi, le basculement en fuel très basse teneur en soufre pourrait avoir lieu sur déclenchement de l'une des six stations de surveillance de la qualité de l'air sur les mêmes critères qu'actuellement, rappelés ci-dessus. A toutes fins utiles, nous vous précisons que notre demande s'inscrit dans le contexte économique très contraint dans laquelle se trouve notre société. Nous vous présentons ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Depuis le 13 mai 2024, la Nouvelle-Calédonie a connu sur la Grande-Terre une situation insurrectionnelle avec de nombreux blocages de la circulation et des activités économiques, ainsi que des violences, exactions et dégradations et plus particulièrement sur l'ensemble de nos centres miniers.

Cette situation a conduit à une réduction de l'ensemble de nos activités, et par conséquent à une réduction de notre chiffre d'affaires de près de 50%.

Ainsi, les difficultés majeures d'approvisionnement en minerai de l'usine de Doniambo réduisent drastiquement et pour encore plusieurs mois la production de l'usine de Doniambo, qui diminuera son rythme de plus de 25%.

Donc, l'appel d'énergie électrique va diminuer selon les mêmes ordres de grandeur. Nous estimons, avec l'apport d'énergie du barrage de Yaté maintenu à un niveau de souscription équivalent au début d'année, une baisse de production de la centrale électrique de Doniambo de 265GWh, soit une puissance moyenne qui passerait de 118MW à 88MW.

D'un point de vue quantitatif en soufre, avec la réduction de production électrique et sans basculement en très basse teneur en soufre selon les deux conditions météorologiques précédemment citées jusqu'à la fin d'année, nous estimons que la masse de SO₂ émise sera inférieure de 4% par rapport aux hypothèses de production prévisionnelle initiale de cette année 2024.

Ainsi, nous vous sollicitons afin que soient adaptées les conditions de l'arrêté précité pour que le basculement en fuel très basse teneur en soufre de la Centrale Accostée Temporaire (CAT) n'ait lieu que sur déclenchement de l'une des six stations de surveillance de la qualité de l'air sur les mêmes critères qu'actuellement, rappelés ci-dessus.

Cette demande se fonde surtout sur le retour d'expérience du mois d'août 2023, durant lequel, tout en informant l'autorité compétente, nous n'avons pas pu réaliser les basculements préventifs en fioul TBTS bien que les conditions météorologiques prévues par l'arrêté précité soient réunies. Or, aucun dépassement du seuil d'information (fixé à 300 µg /m³) n'a été mesuré par les stations de suivi de la qualité de l'air, même si deux pics brefs sont survenus en période de vent d'ouest défavorable le 19 et 20 août 2023, à 122 et 62 µg/m³ mais sans impact majeur sur la qualité de l'air.

Enfin, il est important de noter que la Centrale Accostée Temporaire peut basculer la qualité de fuel en 30 minutes, contre 2 heures précédemment avec la Centrale B ce qui permet une bonne réactivité de basculement en cas du déclenchement du seuil de 100 µg /m³ sur une des 6 stations Scal'air.

Nous estimons ainsi, qu'au vu du contexte actuel, dans l'hypothèse où vous feriez droit à notre demande, la probabilité d'un dépassement du seuil de basculement du seuil d'information restera très faible, et qu'*a fortiori* la probabilité du franchissement du seuil d'information sera encore inférieure, alors même que nous disposons d'un stock important de fuel très basse teneur en soufre (0.7%S) permettant un fonctionnement de la CAT pendant 40 jours de manière continue.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.


Guillaume KUREK
Directeur Général

ANNEXE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget prévisionnel 2024	Pronostic révisé pour 2024	Equivalent annuel à 90MW
	GWh	GWh	GWh						
Centrale B	1 034	966	923	680	600	39	0		
CAT	0	0	0	0	89	886	1 035	770	737
Yaté	269	247	226	308	397	267	101	150	150
Réserve Tournante (Népouy, Prony) & TAC	16	19	15	32	13	0	0	0	0
Photovoltaïque fatal	0	8	14	34	28	44	44	51	50
Mix électricité Doniambo	1 319	1 240	1 179	1 054	1 126	1 236	1 180	971	937
Ventes à Enercal	86	62	12	19	71	91	37	31	30

Variation relative énergie produite CAT au Budget 2024 -25,6% -28,8%

Tonne SO2 (à 35% TBTS)					5 872	5 904			
SO2 Centrale B (t_SO2)	9 315	8 449	8 643	4 705	5 462	374			
SO2 CAT (t_SO2)					410	5 530	6 967	5 186	4 964

Total Centrales Electriques (t_SO2) Variation relative emission SO2 entre cas 35%TBTS et 100%BTS 28,9%

Tonne SO2 (à 100%BTS)	
6 686	6 398

-4,0% -8,2%

Evolution de la quantité d'énergie en GWh consommée par le site de Doniambo par moyen de production et de la quantité de soufre émise par les centrales électriques sur les périodes de 2018 à 2024 avec les projections jusqu'à fin d'année